Établissement public, placé sous la tutelle du ministère chargé de la Santé, l'**Institut de veille sanitaire** (InVS) réunit les missions de surveillance, de vigilance et d'alerte en Santé publique.

Dans le cadre de sa **démarche qualité et maîtrise des risques**, et afin d'apporter aux politiques de santé et aux plans nationaux une information fiable et actualisée, l'InVS a initié en 2011 une démarche d'**évaluation externe de ses systèmes de surveillance**, quant à leur utilité (adéquation du système à l'objectif fixé) et à leur performance (sensibilité, spécificité, simplicité, réactivité, efficience…). Quatre systèmes ont été déjà évalués, trois sont en cours d'évaluation et une trentaine de systèmes sera examinée, à raison de quatre par an, en moyenne. Ainsi, en 2014, seront évalués le dispositif de surveillance non spécifique SurSaUD®, les surveillances de l'état nutritionnel, des troubles musculo-squelettiques, du chikungunya et de la dengue, en 2015, les surveillances du mésothéliome, des maladies cardio-vasculaires, du diabète, des infections sexuellement transmissibles et, en 2016, les surveillances de la tuberculose, des cancers (sein, col de l'utérus, colorectal, prostate), des risques sanitaires liés à la qualité de l'eau.

Dans ce contexte, l'InVS lance un appel à candidatures pour identifier les experts pouvant contribuer à l'évaluation de ses systèmes de surveillance.

Les évaluations sont fondées sur une méthode adaptée de celle élaborée par les Centers for Disease Control and Prevention américains et l'European Centre for Disease Prevention and Control (http://www.cdc.gov/mmwr/preview/mmwrhtml/00001769.htm et http://www.cdc.gov/mmwr/preview/mmwrhtml/rr5013a1.htm). Elles sont réalisées par un panel de trois ou quatre experts qui réalisent une revue de la documentation disponible, participent à des visites de terrain, conduisent des entretiens avec les différents acteurs et utilisateurs des systèmes. Ces travaux aboutissent à un rapport d'évaluation, remis aux équipes concernées et à la direction générale de l'InVS.

La connaissance du système de santé et de son organisation, des compétences en évaluation de systèmes et d'organisations, et la capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire sont

souhaitées. Des compétences thématiques dans les domaines à l'étude peuvent être également requises, selon les sujets (maladies infectieuses, maladies chroniques, santé au travail, santé et environnement).

La charge de travail est, approximativement, de trois jours, par dispositif de surveillance évalué.

Il est prévu une indemnisation des experts, sur la base forfaitaire de 268 euros bruts par jour (décision en CA du 20 juin 2011). Les frais d'hébergements occasionnés par les déplacements, pour la participation à l'évaluation du réseau de surveillance, seront pris en charge sur la base des dépenses réelles, dans la limite du doublement du montant du forfait de base.